L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 27 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

JEUNE femme, 22 ans, parlant anglais, français, espagnol, connait tenue des livres, a expérience dans les affaires générales et de chemins de fer, sait aussi la télégraphie, voudrait place dans quelque port de l'Amérique du Sud ou sur une ligne de bateaux du golfe. S'adresser à E. H. D. bureau de l'Abeille.
26 mars—4f

UN jeune Belge, muni de cinq certificats du gouvernement belge, demande une place de garçon boucher en ville. S'adresser à J. MARÉCHAL, Lafayette, Lne. 25mars—1sem

UNE dame très connue, ayant eu plusieurs années d'expérience dans le professorat s'offre à donner des leçons d'Anglais et de Français, soit à domicile ou dans une école.
S'adresser au No 171 rue Quartier.
19 mars 10f

DEMANDES.

ON demande des contrats pour livrer du lait riche et strictement pur. S'adresser à H. Meunert, 74 rue Tchoupitoulas. 20 mars—1sem

A VENDRE—Une grocerie située dans le Second District; un bon emplacement. S'adresser à HENRY LOCHTE & CO., 46 et 48 Tchoupitoulas.
19 mars—1 sem

A VENDRE

A VENDRE—Une épicerie faisant bonnes affaires. S'adresser sur lieux, coin Dauphine et St Louis. 22 mars—1 sem

A VENDRE ou à louer, pour cause de départ, (avec ou sans meubles) la belle résidence No 181 rue des Remparts près Ste Anne, côté nord. S'adresser sur les lieux.
19 mars—2 sem

A vendre—Le salon de liqueurs connu sous le nom de "Ehrhard Exchange," situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 6mars—

A LOUER.

A louer—Un bon emplacement pour un marché privé. S'adresser à la grocerie coin Union et Craps. 20mars—1sem.

A LOUER—La maison 112 Douane, convenable pour magasin, restaurant, club ou pension. S'adresser à Jos. Ziegler, 8 et 10 Royale. 15 mars—2sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Theresa Starr "née Lauer."

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,018—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Lauer administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5

Succession de M. J. Nugent, Mary McD. Nugent et Vincent N. Nugent

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,121—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Hilary M. Nugent, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5

Succession de Balthazar Bensel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,559, Division D—Attendu que Mme Maria Bensel, épouse de Conrad Welch, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Balthazar Bensel, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5

Succession de Calvin Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,556—Division C—Attendu que Denis Prieur White a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calvin Porter, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mars—25 30—3avril

Succession de Lawrence Finn

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,516—Division C—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lawrence Finn décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—19 23 26

Succession de F F Henriquez

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,874—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Chiapella exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20mars—20 25 29

Succession de Jules Blineau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,507—Division D—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Blineau décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—19 23 27

Succession de Thomas F. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,560—Division A—Attendu que Barnaby Rayl a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas F. May, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mars—25 30—3avril

Succession de Barthelemy Latapie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,541—Division C—Attendu que Joseph Augustin Kellet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Barthelemy Latapie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23mars—23 27—avril 1er

PAR LE CONSTABLE.

Mme George G. Garner vs. Henry B. Foley.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 193—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Pierre J. Ancoin juge de paix du Septième Ward Napoleonville paroisse Assomption, Lne, je vendrai, à l'enchère publique, à l'écurie de W. B. Leonard, rue Baronne entre Gravier et Union le MARDI 29 mars 1887 à midi la propriété suivante décrite ci-dessous à savoir—
Un Brewster Top Buggy.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière de la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un billet avec sa sûreté bonne et solvable portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le montant des frais du greffier, du shérif, annonce etc., se montant en tout à environ quarante cinq piastres ($45).
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
18mars—18 22 29

VENTE DE CONSTABLE.

Mme John Bois, transférée vs W. J. McCall.

QUATRIEME COUR DE CITÉ, No 913—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. C. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin entre Gravier et Natchez Alley, SAMEDI 2 avril 1887 à midi de la propriété ci-après décrite ou autant de celle-ci qui pourra satisfaire ledit writ à savoir—
Trois certains lots de terre dans l'ilet No 129 borné par les rues Dryades, Washington, Quatrième et Facilius ou Baronne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant; les dits lots sont désignés comme lots Nos 6, 7 et 8 sur un plan dressé par Mondelli & Reynolds en février 1847 et déposé dans le bureau de L. R. Kenny ancien notaire, et mesure chacun 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles et se touchant.
Acquis par le défendeur par jugement dans l'affaire No 14,007, Cour Civile de District et intitulé Wm John McCall vs M. J. Savage et mise en possession d'après un reçu entre les mains du shérif civil, paroisse d'Orléans, daté 15 janvier 1887.
Conditions.—Comptant.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
16 mars—16 31—16 avril

Charles W Hunger vs Mme Green.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 11,676. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet, le JEUDI, 31 mars 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enlevé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 mars—22 27 31

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Michel Tortorich vs ses Créanciers, No 20,588—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Michel Tortorich soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Duvigneaud, esq., notaire, en cette ville, le SAMEDI, 9ème jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 mars 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. Richters vs ses Créanciers—No 20,395—Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire, Peter Richters, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, le MARDI, 22ème jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—Rudolph Schmutz vs. ses créanciers—No 20,396 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Schmutz soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, à son bureau, 94 rue du Camp, Mardi, le 12me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourrient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que D. B. N. Chaffe, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
11 mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles J. Oberle vs. ses créanciers—No 20,323 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Oberle soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Zacharie Spearing, notaire en cette ville, le SAMEDI 2me jour d'avril 1887 à 11 heures A. M., dans le but de libérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr, Jr., Esq, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 28 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
3 mars—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme F. Levy, veuve de S. Levy, vs Ses créanciers—No 20,432—Ordre de Cour—La cession des biens de la pétitionnaire Mme F. Levy, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, SAMEDI, le 26e jour de mars 1887 à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 10 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs créanciers—No 20,329 division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John E. Mayson résidant de l'Etat du Mississippi soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr, notaire en cette ville, le LUNDI 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m. pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Larousini vs ses créanciers—No 20,281—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Larousini soit et est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, le LUNDI, 2ème jour de mars 1887 à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues et que Jas Timony, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, le 23 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P et F Pizzani vs leurs créanciers—No 20,394 Division—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires Paul et Pierre Pizzani soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory notaire en cette ville, LUNDI, le 11me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Joseph P. Horner Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 18eme jour de mars 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Mme Margaret Law vs. son mari—No 20,140—Division C.
Sur motion de W. O. Hart Esq. avocat de la plaignante et en apparant au demande de preuves; la loi et les témoignages étant considérés; il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré le 23 février 1887, soit confirmé et que en conséquence il y ait jugement en faveur de Mme Margaret Law et contre Thaddeus D. Van Horn, son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, condamnant le dit défendeur à payer à la dite Mme Margaret Law son épouse la somme de deux mille cinq cents dollars avec intérêt légal à partir du jour de la demande judiciaire aussi que le privilège accordé par la loi aux femmes mariées. Il est de plus ordonné, que toute autre réclamation contenue dans la demande de la plaignante soit considérée mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais de ce procès.
Jugement rendu le 18 mars 1887.
Jugement signé le 24 mars 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt cinquième jour de mars, en l'année de Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
(Sceau) M. A. McDONNELL,
27mars—avril 2 9 16 23 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 2me jour de février 1887, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Mme Frances J. Bonsadon, femme, etc, vs. son mari—No 19,652—Division E.
Sur motion de F. B. Thomas avocat de la plaignante et sur production à la Cour des preuves à l'appui la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 28 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Frances J. Bonsadon, femme, et contre le défendeur Ferdinand Marks, son mari, décrétant une séparation des propriétés entre la dite plaignante et son mari et une dissolution de la communauté de gains et acquêts existant entre eux.
Et il est de plus ordonné que la dite plaignante recouvre et obtienne du dit défendeur la somme de deux mille cinq cents piastres avec intérêt légal du 9 mars 1878 jusqu'à l'hypothèque et le privilège accordés par la loi aux femmes mariées.
Jugement rendu le 2 février 1887.
Jugement signé le 8 février 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce 10me jour de février de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt sept.
M. A. McDONNELL, Député Greffier.
18 fév—3f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 15ème jour de février 1887, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants:
Mme Mary E. R. McLeod vs Jacques Levy.—No 18,971. Division C.
Cette affaire a été appelée aujourd'hui; Bernard Fitche, Esq. pour la plaignante, le défendeur absent était absent et non représenté. Et, après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, et pour les raisons oralement assignés, la cour considérant la loi et l'évidence pour la plaignante;
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement en faveur de la dite plaignante Mary E. R. McLeod et contre le dit défendeur Jacques M. Levy, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant maintenant entre eux.
Il est de plus ordonné que la dite plaignante ait et assume l'administration de sa propriété paraphernale et que le défendeur paye tous les frais du procès.
Jugement rendu le 15 février 1887.
Jugement signé le 21 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-unième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30j

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

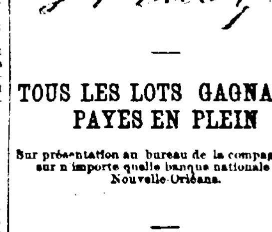

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE D.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet

DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
50	Lots de....	500..	25,000
100	Lots de....	300..	30,000
200	Lots de....	200..	40,000
500	Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	..	200..	20,000
100	..	100..	10,000
1000	..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Vente de Syndic provisoire.

Lorgnettes, Longues-vues, Lunettes marines, Lunettes en or, argent et acier, Thermomètres, Baromètres' Instruments d'arpenteurs, Instruments de dessin, Microscopes de valeur, hydromètres pour sirops, esprits, etc., Verres grossissants, Compas, Boussoles, Niveaux, Roulettes d'arpenteurs, Comptoirs, Vitrines, etc. Aussi, une variété d'instruments de physique, chimie et chirurgie. Une grande quantité de verres de lunette et une magnifique balance de précision (coûtant $150).

R. Schmutz vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 20,396.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 14 rue de Chartres—Il sera vendu JEUDI, 31 mars 1887, à 11 a. m., au No 124 rue Royale, près Toulouse, par ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A.
Le contenu du dit magasin.
Conditions—Comptant sur les lieux.
27 mars—27,29,31

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Page.

No. 20,064—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriétés de choix dans le premier, quatrième et sixième districts, pour résidences. Garanti un bon placement.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Fairbanks, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasine, entre les rues Natchez et Gravier, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 mars 1887, et un ordre supplementaire en date du 8ème jour de mars, 1887, rendu dans la succession ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dans le Premier District.

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Annonciation, Erato et Gaiennie, mesurant chacun 19 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, étant une résidence en bois à deux étages et attic et à deux corps de logis, désignée par les Nos 34 et 36 rue Constance, No 34 est loué à bail à raison de $240 par an jusqu'au mois d'octobre, No 36 est loué à raison de $240 par an; elle est construite retirée de la banquette avec parterre ornemental et galerie de devant et corridors en haut et en bas, avant 10 chambres sur chaque côté dans la bâtisse principale et les dépendances.

Quatrième District.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Coliseum, Chestnut, Washington et Sixième, désigné par le No 5 dans l'ilet 185, mesurant 30 pieds plus ou moins, de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.
Ensemble avec les améliorations, un joli cottage en bois à un étage avec mansarde à deux corps de logis, désigné par les Nos 246 et 248 rue Coliseum, No 246 loué à raison de $180 par an, No 248 loué à raison de $144 par an; construit retiré de la banquette ayant de chaque côté une allée pour voiture et contenant 5 chambres, une écurie et une grande cour sur chaque côté.

Dans le Sixième District

3° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toledano, Camp, Magasin et Lavenue Louisiana, désignés par les Nos 18 et 19; le lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 161 pieds 4 pouces entre lignes parallèles le lot No 19 mesure 32 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand shop de charpentier en bois couvert en ardoises, et tout haut à la propriété quatrièmement décrite faisant face à la rue Toledano.
4° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toledano, Camp, Magasin et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 23 et 24 mesurant chacun 32 pieds 4 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois à deux étages à deux corps de logis avec une bâtisse à trois étages dans le fond désignée par le No 176 et 178 rue Toledano. No 176 est loué à raison de $249 par an. No 178 est occupé par M. John Page.
Les deux corps de logis renferment chacun deux salles à manger et neuf belles chambres à coucher, avec citerne, gaz, galeries de devant et derrière et le reste du terrain du côté de la rue du Camp pour améliorations ultérieures, promenade et jardin.
Une moitié d'intérêt indivise dans la propriété quatrièmement ci-dessus décrite appartient à la succession susdite. Les propriétaires de l'autre moitié prennent part à cette vente.
Tous les autres détails seront mentionnés au jour et au lieu de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus, au gré des acquéreurs, comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection des dits billets. Les édifices devront être assurés et les polices transférées aux porteurs des billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix d'adjudication. Il devra aussi être fait un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 mars—9 12 19 26—avril 2 9

Propriété de valeur

Près de l'Hotel de Monnaie des Etats-Unis et du Marché Français.

Deux bâtisses et magasins en briques à deux étages, avec un grand terrain sur le coté.

Situés rue du Quartier, entre Vieille-Levée et Chartres.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Fairbanks, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan du consentement des parties—
Les bâtisses en briques à deux étages, désignées par les Nos 32 et 34 rue du Quartier dans de l'ilet borné par les rues du Quartier, Hôpital, Chartres, Vieille Levée ou Decatur. Le terrain mesure environ 56 pieds de face à la rue du Quartier sur une profondeur de 160 pieds plus ou moins. Etant à proximité du Marché Français, de l'Hôtel de la Monnaie et de la levée elles sont très convenables pour affaires soit pour résidences. La propriété rapporte un revenu de $65 par mois soit $800 par an sans bail. Elle est contiguë à la propriété du St. Aloysius Commercial College.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans en billets spécialement garantis portant intérêt au taux de 8 pour cent par an ainsi que toutes les autres clauses ordinaires.
Acte de vente pardevant Omer Villere, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 mars 19,20,26 à date

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Joseph Pinta vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,596—En vertu d'un ordre de vente, daté du 9 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts du Joseph Pinta, étant un sixième d'intérêt indivis dans:
Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26. Les dits lots mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.
Lots Nos. 24 et 25 d'après un plan de Cosnier, ingénieur civil, dressé le 1er décembre 1814, au bureau de O. de Armas, notaire; et le lot No. 26 conformément à un plan de Joseph Pilié, arpenteur, le 1er mai 1840, dans les archives de D. L. McCay, ex-notaire.
Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 sur la dite propriété en plus du prix d'adjudication.
Acte de vente devant être passé pardevant Edgar Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
12mars—19 19 26—2 9 16avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

James R. Mitchell vs. Mme M. J. Pascal, veuve de J. B. G. Leconte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,443.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Conti, Remparts et St-Louis, mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de F. B. Hyde et de l'autre côté par la propriété de Pauline.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse, Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Leconte, conjointement avec Louis Leconte Jr., dans la proportion d'une moitié indivise pour chacun d'eux, par achat de Hyman Isaac et sa femme, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 18 janvier 1866 (Bureau des Aliénations, Livre 91, folio 12).
Et d'après un autre acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le 10 juin 1870, dûment enregistré au Bureau des Aliénations pour cette paroisse, dans le Livre 96, folio 755, le dit Louis Leconte Jr. a vendu sa moitié indivise dans la dite propriété à la dite Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Leconte, défenderesse.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 fév—26 mars 5 12 16 26 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Buggies, Wagons à ressorts, Coffre-fort, Charrettes à bière, Barils vides, etc., etc.—Succession de Herman F. Sturcken. No. 19,996. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—MARDI, 5 avril 1887, il sera vendu à l'enchère publique, à 11 heures du matin, au coin des rues Conti et Marais et au No. 108 de la rue des Marais, en vertu d'un décret de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté du 22 mars 1887, pour le compte de ladite succession:
Un lot d'effets mobiliers se composant en partie de ceux ci-dessus mentionnés, selon un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant.
25mars—au 5 avril

Résidence en briques à trois étages pour famille.

Coin des rues Hôpital et Chartres, en face de l'église Ste-Marie.

V. Viosca et al. vs. Corinne Viosca et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,163.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 23 février 1887 et signé le 1er mars 1887 par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Ursulines, désigné par la lettre F. sur un plan dressé par A. de Armas, sous voyer de la ville, le 10 octobre, 1840, et annexé à un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 25 juin, 1841. Le dit lot forme le coin des rues Chartres et Hôpital, et mesure 24 pieds de face à la rue Chartres, sur 92 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Hôpital, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages pour famille contenant au rez de chaussée, un corridor d'entrée du côté de la rue de Chartres et de la rue Hôpital, une grande salle avec arches et une salle à manger spacieuse; au second étage trois chambres à coucher, un cabinet spacieux et deux lieux d'aisance, la même distribution au troisième.
Aussi une cuisine en briques à deux étages, toit en ardoise qui y est attachée, ayant en tout six chambres, chambre à charbon, lieux d'aisance, etc., et un beau balcon en fer faisant le tour de la bâtisse principale.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, divisée en paiements égaux, en billets pour satisfaire la part des vendeurs, portant 8 0|0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets seront garantis par privilège et hypothèque du vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion à crédit et transférer la police d'assurance aux détenteurs des billets.
L'acte de vente renfermera la clause de non aliénation et de vente sans estimation et 5 0|0 de frais d'avocat en cas de procès et de vente pour forcer le paiement des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente l'acquéreur assumera le paiement au dessus du prix d'adjudication des taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposera avec l'encanteur 10 0|0 du prix de vente, au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Charles T. Soniat notaire aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 26—avril 2 9 16 23

Propriété

RUE DAUPHINE,

Vis-à-vis l'Eglise St-Vincent de Paul.

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Luhring.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,050.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Montegut, Clouet et Royale, mesurant en mesure française 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 150 pieds.
Les améliorations comprennent une jolie maison à deux corps de logis, couverte en ardoises connue par le numéro municipal 690 rue Dauphine, avant 4 chambres, bâtisses dans le fond attenantes à la maison, ayant 4 chambres, citerne, etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit de 1 et 2 ans avec billets de l'acquéreur datés du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur et 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets ou une portion et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assurera la propriété et transférera la police au porteur des dits billets. Il assumera le paiement de toutes les taxes dues durant l'année courante, en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt à l'acquéreur de 10 pour cent, au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur.
5mars—5 12 19 26 av2 9

Propriété rue Mandeville.

Succession de M. et Mme J. B. Laine.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans en date du 1er mars 1887 pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite à savoir—
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Morale et Casacalvo, mesurant 40 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur irrégulière. L'extrême profondeur du dit terrain est seulement est de 120 pieds sur 103 sur le parcours au plan original du faubourg Marigny.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel notaire aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 12 19 26—avril 2 9

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Offre rare en vente de propriétés immobilières de choix.

Cette excellente bâtisse à toit au coin sud ouest des rues du Camp et Canal ayant 33 pieds de façade rue du Canal sur 91 de façade rue du Camp et rendant un revenu annuel de $10,050.
Sites de choix pour commerce ou fabrique près du fleuve au coin des rues Lafayette et Delta et faisant face à la gare du chemin de fer de Morgan.
Splendide propriété commerciale dans le carré d'ilet borné par les rues Delta, Poydras, Gravier et Front.
Maison de résidence à deux étages en briques 197 rue Girod entre les rues Carondelet et Baronne.
La magnifique propriété au coin sud ouest des rues Carondelet et Girod, ayant une façade de plus de 127 pieds rue Carondelet, sur 94 1|2 pieds de façade rue Girod.
Vente pour opérer un partage entre héritiers.
A l'enchère publique et à des conditions faciles.
La succession de Sarah Hirsch et autres vs Florence Schwabacher et autres.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 20,204.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu le 7 mars 1887 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et d'un décret de la dite cour, en date du 12 mars 1887, amendant le dit jugement et en vertu d'un autre arrêt de la dite cour daté du 12 mars 1887, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, le 11 mars 1887, pour les mineurs défendeurs dans le procès.
Je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et avantages y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Julia, Girod, Carondelet et Baronne, la dite portion de terre formant l'angle des rues Carondelet et Girod, et mesurant au pied américain, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur 94 pieds, 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et de façade rue Girod.
2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Camp, Commune et St. Charles, désigné comme le terrain numéro Un sur un plan du dit carré déposé en l'étude de M. De Armas, notaire en cette ville par acte daté du 3 mai 1820, lequel terrain mesure, au pied français, 91 pieds de façade rue du Camp, 64 pieds 6 pouces du côté de la rue Commune, 33 pieds de façade rue du Canal et 106 pieds du côté de la rue St. Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tout ce qui y appartient et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui en font partie, terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Girod, Baronne, Lafayette (anciennement Hevia) et Carondelet, et mesurant, au pied américain, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Girod, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
4° Quatre terrains situés dans le premier district de cette ville (connu sous le nom de Batture Property) dans le carré No 3 "A" borné par les rues Poydras, Lafayette, Front et Delta, désignés par les Nos. 12, 13, 14 et 15; lesdits terrains mesurant chacun 24 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rues Delta et Front, sur une profondeur de 125 pieds 4 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent.
5° Un terrain situé dans le premier district de cette ville, connu sous le nom de Batture Property, dans le carré No 2 "A" borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta, désigné par le No 9 et mesurant 24 pieds 6 pouces 2 lignes de façade rue Delta sur 27 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Front et une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 8; aussi 127 pieds 2 pouces 5 lignes sur la limite du côté du terrain No 10.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans, ou un an, aussi à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a, payable en billets de l'acquéreur, portant 6 0|0 par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'à maturité, et 8 0|0 par an d'intérêt après jusqu'à parfait paiement. Garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété. Les actes porteront toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets. La bâtisse devant être assurée et les polices d'assurance tranférées. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
12mars—12 20 27 avl. 3 10 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles! Meubles!

Ameublement en pluche pour salon, Ameublement de chambre à coucher, Bois de lit, Armoires, Linge de table et de lit, Stove, Verrerie, Vaisselle, etc., etc.—Tour et Outils de tourneur.

Succession de Charles Martens.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,645.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No. 79 rue Bienville — MERCREDI, 6 avril 1887, à 11 heures a. m., au No 744 rue Craps, près du coin Louisa, Troisième District, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 31 janvier 1887 et signé le 4 février 1887, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession—
Un lot de meubles de maison, tour et outils de tourneur, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur livraison.
26 mars—avril 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées dans les Troisième et Septième Districts.

Trois cottages doubles couverts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Deux cottages neufs, élégants et simples, couverts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et St Claude, en face du square Macarty.

Le cottage double couvert en ardoises, No 73 rue Bartholomew, entre Bourgogne et Remparts.

Huit bons terrains rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Le cottage simple à un étage, rue Zimpel, entre les rues Léonidas et Jefferson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,645.

Succession de Charles Martens.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville — SAMEDI 9 avril 1887 à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 31 janvier 1887 et signé le 4 février 1887 il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci-après appartenant à la dite succession, à savoir:
1° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Independance et Urquhart formant le coin des rues Pauline et Marais, et mesurant 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Pauline sur une profondeur et une façade rue Marais de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage double à un étage couvert en ardoises ayant de chaque côté deux chambres et une cuisine, bâtisses écurie, citerne en ciment et lieux d'aisance.
Aussi au fond du terrain, une dépendance faisant face à la rue Marais.
2° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet que le terrain ci-dessus désigné par le No 2 mesurant 31 pieds de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage double à un étage couvert en ardoises, ayant de chaque côté 2 chambres et une cuisine.
3° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'ilet que le lot précédent désigné par le No 3, mesurant 31 pieds de façade rue Pauline sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes. Les améliorations comprennent un cottage double à un étage couvert en ardoises ayant de chaque côté deux chambres et une cuisine, citerne en ciment, lieux d'aisance aussi une écurie à l'arrière.
4° Huit terrains dans le même district et ilet que le terrain ci-dessus, désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 et les dits Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Le lot No 11 forme le coin des rues Pauline et Urquhart et mesure 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Pauline sur une profondeur et une façade sur la rue Urquhart de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes. Etant les mêmes terrains acquis par le dit Charles Martens par un achat de J. C. Davidson d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire, en cette ville le 7 juillet 1870 et par un jugement du 31 janvier 1873 rendu par l'ex Huitième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de Caroline Martens née Albert, No. 14,025 du Dossier de la dite Cour, les actions de mineurs Louisa, Charles, Johanna et Caroline Martens, d'après la succession de leur mère Caroline Martens a été adjugée au dit Charles Martens.
5° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No 7 dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Independance et St Claude, sur un plan dressé par O. J. Morel le 31me jour de mars 1876 déposé au bureau de T. Guyol, notaire, en cette ville comme plan M.
Le dit lot, d'après le dit plan mesure 31 pieds de face à la rue Pauline sur 123 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises avant 2 chambres, cuisine, citerne et lieux d'aisance.
6° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville désigné comme lot No 8 dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Independance et St Claude sur le plan mentionné ci-dessus formant le coin des rues Pauline et Marais. Le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur et une façade rue Marais de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises avant deux chambres, cuisine, citerne et lieux d'aisance.
7° Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bartholomew, Bourgogne, Mazant et Remparts, mesurant 50 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage double couvert en ardoise renfermant de chaque côté deux chambres et une cuisine, avec cave, lieux d'aisance, dépendance dans la cour ouverte en ardoises.
Ce morceau de terre est le même qui a été acquis par le dit défunt de Henry Wehrman par acte passé pardevant J. Lewis notaire de cette ville le 3 mars 1860, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 113, page 65.
8° Un terrain lot avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville d'Carrollton, dans l'ilet borné par les rues Zimpel, Léonidas, Third et Jefferson désigné par le numéro onze sur un plan dressé par W. H. Williams, arpenteur en date du 28 décembre 1873 déposé en l'étude de C. C. Perrier ancien notaire mesurant 30 pieds de face à la rue Zimpel sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage à un étage renfermant trois chambres et une cuisine, une chambre dans les mansardes avec galerie sur la façade, lieux d'aisance, puits et figuiers.
Conditions—La moitié ou plus au choix de l'acquéreur au comptant, le reste à un an de crédit, représenté par les billets des acquéreurs à leur propre ordre portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à leur paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocats et toutes les autres garanties ordinaires.
Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication et devront faire sur les lieux un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.
Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 mars—5,12,19,26—avril 2 9.

Cottage double de choix dans le Troisième District, No 276 rue Roman, entre les rues Kerlerec et Columbus, à un ilet de l'Esplanade.

Succession de Louise Dumortier, veuve de James Flint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 20,217.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E., daté le 9 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, appartenant à la dite succession, à savoir:
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No Dix, borné par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et Columbus lequel dit lot est désigné par le No Deux, et mesure 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par A. Bourgerol daté le 10 avril 1839, et déposé au bureau de L. Hermann ex notaire en cette ville.
Cette propriété a été acquise par Mme Louise Dumortier, veuve de James Flint, par achat de Mme Félicie Philippe, veuve de Marcel Dorsignac, par un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le 19 novembre 1873.
Les améliorations comprennent un cottage double à un étage, ayant de chaque côté trois chambres et une dans l'attic; une cuisine contenant de chaque côté une chambre; citerne et lieux d'aisance.
Conditions—Une moitié comptant, ou plus, à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit d'un an pour un billet garanti par lien, privilège et hypothèque du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et toutes les clauses de garantie usuelles.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887, au dessus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12mars—12 19 26 av2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Geier Bros vs leurs créanciers — No 20,382 — Division — Ordre de Cour — Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire de la raison sociale de Geier Brothers composée de Joseph Geier et Jacob Geier, Jr. de cette ville soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 9ème jour d'avril 1887, à — heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que James Dowling, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—3f en 30j

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur.

Rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux (2) ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", un daté du 14 février 1887, et l'autre, un ordre amendé daté le 18 février 1887. Dossier de la Cour No 19,365, pour le compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—
Un terrain de valeur de forme triangulaire, situé dans le Quatrième District dans l'ilet triangulaire, borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1, mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas 63 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue Water, sur une profondeur à travers l'ilet de la rue Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Joséphine, et 7 pieds 2 pouces à l'extrémité de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle. Etant la même propriété acquise par l'entremise de Wurzburger, Wade et autres, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex notaire, le 7 décembre 1883.
Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoise**, et servant comme résidence pour plusieurs locataires, avec citernes, etc., et rapportant $16 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres. 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en plus de son adjudication.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fév—mars 6 13 20 27 avril 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District.

Succession d'Henry Louis Bordes, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 10 mars 1887, Dossier No 20,289, pour le compte de la succession d'Henry Louis Bordes, décédé, à l'encan, il sera vendu.

Troisième District.

La partie onze quarante huitième (11|48) indivise des propriétés ci-après décrites sujettes à l'usufruit légal de Mme veuve Louis Bordes, à savoir:
1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et désigné comme lot No 1, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Urquhart, Villeré et Champs Elysées, et mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Marigny sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces 6 lignes et de face à la rue Urquhart.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 180 rue Marigny.
2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 74 borné par les rues Claiborne, Prosper, Marigny et Mandeville, désignés par les Nos 2 et 3, qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout entre lignes parallèles et au pied américain.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 614 rue Claiborne.
Conditions—Comptant en passant les titres. 10 pour cent comptant sur les lieux et assumer les taxes de 1887 en sus de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Félix J. Drey-fous notaire, aux frais des acquéreurs.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Bibliothèque privée très élégante, contenant plus de 600 volumes magnifiquement et splendidement reliés, comprenant des œuvres complètes de Dickens, Thackeray, Bulwer, Shakespeare, Byron, Scott, Moore, Fury, le poète Bernardin et autres auteurs populaires. Aussi, une élégante collection de ouvrages [illegible] Une Bibliothèque élégante et comfortable, chêne sculpté, deux [illegible] pieds sur 12. Le tout [illegible] Meubles de chambre à coucher et de salon et effets mobiliers.

Succession de John M Gould et sa femme

Sans réserve A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet — le MARDI 5 avril 1887, à 10 1|2 A. M., au local No 511 rue Prytania, entre les rues Aune et Felicien, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 22 mars 1887, Dossier de la Cour No 19,941 pour compte des successions de John M. Gould et de sa femme Anna H. Rhodes, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan—
Une collection d'ouvrages de valeur et autres livres divers d'auteurs populaires, élégamment reliés et en parfait état; avec une bibliothèque élégante qui seront vendus en bloc; ameublements de chambre et de salon, etc., et effets mobiliers. Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
N. B.—La bibliothèque peut être inspectée quand on le voudra, en obtenant une carte de l'encanteur.
25mars—25 26 27 av2 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

UN JOLI COTTAGE,

Coin Constance et de l'Avenue Peters,

En face de l'Asile Lovdras.

Succession de Mme Louisa Bossen, femme décédée de Wm Cannon.

A un long crédit. A l'encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 mars 1887, Dossier No 16,634, dans l'affaire de la succession de Mme Louisa Bossen, femme par un premier mariage de Wm Vanderbrook, décédée, et par un second mariage de William Cannon, il sera vendu à l'encan—
Le joli cottage en bois, formant le coin sud-ouest de l'Avenue Peters et de la rue Constance, ilet No 187 ou B, borné par les rues Laurel et Octavia, une Distinct de cette ville avant 6 chambres, un hangar, lieux d'aisance, etc., et 2 citernes en bon état, et valant environ $15 ou $20 par mois.
Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur l'Avenue Peters de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, conformément à un plan à l'endroit de la vente.
La propriété se trouve entre une double ligne de chars et est véritablement une charmante petite maison.
Conditions.—Une moitié comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 pour cent comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en plus de l'adjudication. Acte de vente pardevant Paul Renshaw, esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mars—6 13 20 27 avril 2 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin de rue de choix convenable pour un commerçant.

Le cottage en bois couvert en ardoises, No 338 rue Bienville, coin Roman, occupé comme maison de résidence et magasin.

Karl Kuhn, syndic, vs. Mlle Pauline Jené.

Dossier de Cour No 19,337.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 4me jour du mois de mars 1887 et signé le 14 mars 1887, Dossier No 19,337, dans l'affaire de Karl Kuhn, syndic, vs. Mlle Pauline Jené, à l'enchère publique, il sera vendu.
Un morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Roman et Prieur, désigné par la lettre "B" et mesurant 47 pieds 4 pouces de façade rue Bienville sur une profondeur et façade rue Roman de 86 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles et forme l'angle des rues Bienville et Roman, ainsi que l'indique un plan de Williams et Patton, architectes et voyers, plan que l'on peut voir sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent un cottage en bois recouvert en ardoises portant le No 338 rue Bienville. Il y a un grand magasin et quatre autres pièces, citerne, etc. Le revenu est de $30 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres. Un dépôt de 10 0|0 en argent sera exigé sur les lieux de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en outre de son enchère.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23 27—avril 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence, Ecuries, Meubles, Charrettes, Chevaux, Harouche, Harnais et Effets mobiliers.

Deux lots de terre,

Coin des rues Jersey et Soniat.

Succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés.

Conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—VENDREDI, 15 avril 1887, à midi, au local coin des rues Jersey et Soniat, Sixième District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Wm. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 8 mars 1887, Dossier de la Cour, No. 20,024, pour le compte de la succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan.
Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, aussi deux chevaux, deux charrettes, barouches, harnais, bouilloire, etc., conformément à un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Et le Samedi, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, et conformément au même ordre ci-dessus mentionné, il sera vendu.
La résidence en bois à deux étages, avec écuries, dépendances, citerne etc. La maison ayant 4 chambres située au coin des rues Jersey et Soniat, dans le Sixième District de cette ville, en **deux lots de terre** désignés par les Nos. 7 et 8 qui se touchent et mesurent, No 7, 31 pieds et le No 8, 30 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 110 pieds chacun, et formant le coin des rues Jersey et Soniat (dans l'ilet No 13), borné par les rues Laurel et Dufossat.
Conditions—Pour propriété foncière, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux, et en plus les taxes de 1887 assumées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13mars—13,20,27—3,10,13,14,15,16 avr

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le sixième district.

Jolies résidences et beau terrain, No 378 rue Colisée, près Delachaise.

Un site magnifique, propre à y bâtir, 50 x130 pieds.

Coin des rues Coliseum et Delachaise.

Dans l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers. A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre le Natchez Alley et la rue Gravier, dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 22 mars 1887, Dossier No 16,584 l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan:

Sixième District—Désirable résidence et terrain.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 15 borné par les rues Coliseum, anciennement Plaquemines, Chestnut et Delachaise et l'Avenue de la Louisiane désigné par la lettre A, et mesure 46 pieds de face à la rue Coliseum, sur une profondeur de 129 pieds 10 pouces.
Les améliorations comprennent une résidence en bois bien et fortement construite à deux étages, et couverte en ardoises avec une bâtisse à deux étages dans le fond couverte en ardoises et contenant un corridor en haut et en bas et huit ou dix chambres avec gaz dans le tout, jolis ornements cour pavée, cave jardin, etc. connue par le No 378 rue Colisée.

Un site magnifique.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent située dans le même district, et ilet que la propriété touchant ci-dessus décrite désignée par la lettre B et mesurant 50 pieds de face à la rue Coliseum, sur une profondeur et de face à la rue Delachaise de 129 pieds 10 pouces et formant l'encoignure des deux dernières rues.
Le tout entre lignes parallèles et au pied américain conformément à un plan fait par Williams & Patton architectes et voyers, et qui peut être vu à l'emplacement de la vente. La propriété peut être visitée avec une carte des encanteurs possession immédiate.
Conditions. Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de garantie 10 pour cent comptant sur les lieux l'acquéreur assumera toutes les taxes dues en 1887 en sus de son enchère.
Actes de vente pardevant Fred. Zengel notaire aux frais des acquéreurs.
23mars—23 27 av3 10 17 23

PAR JAS P. GUINAULT

VACHERIE!

PAR JAS P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI 31 mars 1887 il sera vendu à 11 heures du matin à l'encoignure des rues Mazant et Force près du canal St Bernard—

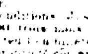

La vacherie de M. Jean [illegible] se composant de 24 vaches à lait, [illegible] et les autres [illegible] le point de vêler [illegible] chevaux [illegible] charrette à lait et 1 buggy.
[illegible] à bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.
La vente sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 trois mois et au dessus de $100 à [illegible] de crédit en billets endossés sur place. Aussi la propriété comprenant le terrain avec la maison de résidence et l'étable pouvant contenir 40 têtes d'animaux.
Conditions—A la vente.
27 mars

Vente d'une vacherie pour cause de départ.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MARDI 29 mars 1887 il sera vendu à 11 heures du matin rue Murat entre les rues Canal et Gasquet:
La vacherie de Jean Marie Davet qui doit partir pour France, se composant de:

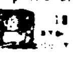

18 [illegible] vaches à lait dont plusieurs avec [illegible] au moment de vêler, 2 [illegible] ton tan sa de vache.
[illegible] une charrette à lait une [illegible] ustensiles de la vacherie etc.
La vente sera donnée au plus fort enchérisseur.
Conditions—[illegible] comptant et au dessus de $[illegible] crédit en billets bien endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 24 mars—

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Terrain rue Rousseau.

Succession de Daniel O'Flagan.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL Encanteur—SAMEDI 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor en date du 24 mars 1887, il sera vendu à l'encan un terrain mesurant [illegible] de façade rue Rousseau sur [illegible] de profondeur dans le carré d'ilet borné par les rues Jackson, Josephine et Fulton.
Conditions—Une moitié comptant, qui sera à payer au moment de l'adjudication, le reste à un an de crédit. L'acquéreur donnera un billet à sa propre ordre avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'au parfait paiement avec toutes les clauses ordinaires de sécurité usuelles. Les taxes dues et exigibles en 1887 seront payées par l'acquéreur.
L'acte de vente pardevant E. Dalton notaire aux frais de l'acquéreur.
25 mars—27—3 16 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix du Premier District.

La grande bâtisse en briques à trois étages, solidement construite, maison de résidence connue sous le nom de "Lee House", rue Carondelet, entre les rues Lafayette et Poydras; la maison de résidence en briques à trois étages avec mansardes, coin des rues Julie et St-Charles.

Succession de John B. Pittman.

No. 1174—Vingtième District Judiciaire, Paroisse Lafourche.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, [illegible] la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un décret de l'Honorable [illegible] Vingtième District Judiciaire paroisse d'Orléans, daté du 24 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après:
1° Un morceau terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Poydras et Lafayette, désigné par le No 5 sur un plan déposé en l'étude de J. Morse, notaire, lequel terrain mesure 28 pieds 6 pouces de façade rue Carondelet, 28 pieds 6 lignes de largeur à l'arrière, sur 151 pieds 1 1|2 pouce du côté opposé. Le tout plus ou moins avec l'usage d'une allée en commun (pavée) 20 pieds de largeur et ouvrant rue Lafayette, bâtisse louée jusqu'au 30 septembre 1887 au taux de $75 par mois.
Les améliorations comprennent la vaste maison de résidence en briques à trois étages, située au No 123 de la rue Carondelet connue sous le nom de "Lee House".
2° Un morceau de terre dans le Premier District de cette ville ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant l'angle des rues Julie et St Charles dans le carré d'ilet borné par les rues Camp et St Joseph mesurant 26 pieds 3 pouces de façade rue Julie, sur une profondeur et façade rue St. Charles de 105 pieds, et avant la même profondeur de l'autre côté. Il est borné à l'arrière par une allée commune au dit terrain et aux autres contigus. Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent comprenant la grande maison de résidence en briques à trois étages avec mansardes, centralement située à l'angle des rues Julie et St Charles avant de vastes chambres à coucher bien aérées, salons, salle à manger etc., parfaitement située pour en être occupée pendant des années comme hotel ou pension privée de premier ordre. Elle est louée jusqu'au 30 septembre 1887 au taux de soixante dollars par mois.
Conditions—Comptant. Les propriétés ci-dessus décrites sont vendues sujettes aux baux existant. Les acquéreurs devront en déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente seront exigés en dépôt. L'acte de vente, aux frais des acquéreurs pardevant John Bendernagel, notaire.
13mars—13 19 26—2 9 16 avril

PAR HOEY & O'CONNOR.

Deux charmantes résidences rue North Rampart, entre les rues Dumaine et St Philippe.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 9 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, il sera vendu à l'encan.
Les résidences à deux étages Nos 217 et 219 rue North Rampart sur le côté ouest entre les rues Dumaine et St Philippe. Les lots mesurent ensemble 67 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue North Rampart sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les résidences sont séparées modernes comme modèle et construction, avant de grandes galeries, corridors, salons spacieux et salle à manger et chambres à coucher bien aérées et claires, bonnes pour une grande famille.
Trois lignes de chemin de fer en rendent l'accès facile aux affaires.
Le voisinage est aussi agréable et désirable que dans n'importe quelle partie de cette avenue délicieuse. Elles sont louées à bail jusqu'au 1er octobre 1887, à raison de $60 par mois pour chaque résidence.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant intérêt de 7 pour cent par an, avec lien de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera toutes les taxes dues pendant l'année 1887, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Omer Villere, Esq. notaire public.
20 mars—20 26—avril 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 276 rue Gasquet,

Entre Tonti et Rocheblave.

Succession de Mary Daly, femme décédée de Michael Burke.

No 19,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous, à savoir—
Un cottage en bois à un étage, No 276 rue Gasquet dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave. Le lot est désigné comme No 8 et mesure 27 pieds 1 pouce de face à la rue Gasquet sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage c'est bien amélioré.
Conditions.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1887 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant B. Rouen, Esq. notaire public.
Mars 1er, 12, 19, 26—avril 2.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Vente par Thomas C. Porteous, tuteur légal de la mineure Mary Hall Porteous.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—VENDREDI, 15 avril 1887, à 11 heures du matin, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 12 mars 1887, rendu dans l'affaire de Mme George Porteous No 16,502 de ladite Cour il sera vendu—
1° Une certaine portion de terre dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord, Tivoli Circle, St Charles et Calliope, mesurant, au pied français 120 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 104 pieds sur la rue Delord.
2° Un lot de terre dans le même ilet mesurant, au pied américain, 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 75 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Delord, 81 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre côté et ayant dans le fond une largeur de 42 pieds 7 pouces et 5 lignes.
3° Un lot de terre touchant le lot ci-dessus, mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli circle 81 pieds et 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci-dessus 93 pieds et 3 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci-dessous et 42 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond.
4° Un lot de terre touchant au lot ci-dessus mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli circle 93 pieds et 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot ci-dessus 98 pieds 2 pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne et 17 pieds et 5 pouces sur une autre ligne et 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond—le tout plus ou moins.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits terrains.
Conditions—Comptant. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de leurs enchères.
Les actes de vente pardevant Omer Villere, notaire aux frais des acquéreurs.
15mars—15 25 31 avril 7 15

Cottage No 686 Avenue St-Charles, et 9 terrains à Carrollton.

Vve Clara G. Dorr et als. vs. la mineure Clara G. Dorr.

Vente en partage.

Nos 18,953 et 19,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu de deux jugements de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendus dans l'affaire ci-dessus le 13 décembre 1886 et le 2 mars 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:
1° Le cottage à un étage No 686 avenue St Charles, dans le Sixième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Dryades, Cadiz et Valence étant le lot No 11 et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue St Charles sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles cette propriété est contigüe au coin des rues St Charles et Valence.
2° Neuf terrains à Carrollton Septième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues McCarthy, De Armas, Lower Line et Millaudon désignés comme lots 1 à 9.
Les lots Nos 1 à 8 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarthy sur 150 pieds de profondeur.
Le lot No 9 mesure 23 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Macarthy sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne du No 8, 151 pieds de profondeur et face à la rue Lower Line et 25 pieds 8 pouces et 7 lignes de large dans le fond et formant le coin de façade du dit ilet sur la rue Macarthy.
Conditions. Pour la propriété décrite en premier—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans lequel crédit portera un intérêt de 8 pour cent par an avec tous les titres et les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues exigibles pendant 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey notaire.
16 mars—16 26—avril 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de choix.

La grande maison des rues Baronne et Gravier.

Succession de Mme Joséphine Elliott Leres.

No 20,631—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—le 17 MAI 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins [illegible] en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu dans l'affaire ci-dessus [illegible] il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:
La bâtisse à deux étages en briques No 198 et le terrain dans le Premier District de cette ville formant l'angle des rues Baronne et Gravier. Un lot mesurant 46 pieds de façade rue Baronne sur 100 pieds 10 pouces de profondeur et façade rue Gravier. [illegible] La propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887 et donne un revenu annuel de [illegible]
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, la balance en un et deux ans au choix de l'acquéreur, en billets portant 7 pour cent par an jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs devront en outre payer toutes les taxes de 1887, et déposer un dépôt de $20 000. Il fera un dépôt comptant de 10 0|0 du prix de l'adjudication au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant James Fahey notaire aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17 26—avril 2 9 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux corps de logis,

Nos 379 et 381 rue Pacific, entre Prieur et Johnson.

Mary Ann Reynolds vs. John Reynolds et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,375.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 2 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, en vertu d'un ordre en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 14 février 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—
La résidence en briques à deux étages avec deux corps de logis No 379 et 381 rue Pacific, dans le Sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Pacific et Lafayette. Le lot mesure 47 pieds de face à la rue Pacific sur une profondeur de 120 pieds. Le voisinage est bien amélioré et recherché par de bons locataires.
Conditions—Un tiers au moins comptant, prix de l'adjudication comptant et le reste une et deux ans ou plus comptant au choix de l'acquéreur; la balance à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et les paiements des dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété pour laquelle ils ont été donnés et les acquéreurs assumeront jusqu'au paiement final des dits billets et la police d'assurance transférée aux porteurs des dits billets.
Les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour autoriser le paiement des dits billets du principal et intérêt et le non aliénation, être incluses dans l'acte de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr. notaire.
1mars—1,1—19,26—2 av

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Carondelet.

Résidence rue Dauphine, et Coin des rues Bourgogne et Conti.

Succession de Marie Eulalie Emma Dalcour.

No 13,517—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus le 14 mars 1887 et signé le 18 mars 1887 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° La **résidence en briques à trois** étages No 123 rue Carondelet dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Poydras et Lafayette. Le lot mesure 23 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, 23 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur 145 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lafayette et 147 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Poydras coupé au fond par une allée de 15 pieds de large, ouvrant sur la rue Lafayette et derrière laquelle il y a ample pour placer pour une remise, une écurie ou pour autre usage.
Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1887.
2° **La spacieuse résidence à un** étage, Nos 62 et 64 rue Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Bienville et Conti. Le terrain mesure 63 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds et 2 lignes de profondeur. Il y a en tout environ 14 chambres qui peuvent être divisées en trois corps de logis et qui se louent actuellement $52 par mois.
3° **Cinq portions de terre** avec la maison de bâtisses qui s'y trouvent, dans le Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Conti et Bienville, et sont désignées comme lots A et E. Le lot A mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur et face à la rue Conti, et forme le coin des dites rues, et est loué à raison de $25 par mois. Les lots B C et D mesurent chacun 26 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur. Deux des dits lots sont loués à raison de $20 par mois. Le lot E mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur. Cette propriété forme le coin sud-ouest des rues Bourgogne et Conti ayant 134 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur et face à la rue Conti.
Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à un ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, la portion à crédit sera divisée en paiements partiels en billets comportant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets garantis par privilège et hypothèque spéciaux du vendeur sur les propriétés vendues, les acquéreurs devront assurer les améliorations pour le montant des billets et transférer les polices d'assurance aux détenteurs des billets, les actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de non aliénation, vente sans estimation, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets etc.
Les acquéreurs assumeront, au dessus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposeront avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 pour cent du prix de la vente.
Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Charles Rolle, notaire.
20mars—20 26—avril 2 9 16 23

BURE[illegible]

Entered at the [illegible] as Second Class [illegible]

NOUV[illegible]

MARDI[illegible]

PRIX D[illegible]

L'industrie [illegible] et la [illegible] Louisiane.

Le S[illegible] des moeurs [illegible] croyons [illegible] de toute [illegible] spécialement [illegible] région [illegible] culture de la [illegible]

On leur expose [illegible] l'Etat a les [illegible] seurs. La guer[illegible] ardente aussi [illegible] aussi peu pour [illegible] n'a pas perdu [illegible] temps, au Con[illegible], plus gagné [illegible]

Nous n'avons [illegible] comme, par [illegible]